

## LAÏCITÉ

# Un objet de travail à mettre au centre des discussions collectives

La manifestation croissante de pratiques religieuses bouscule les professionnels qui doivent à la fois se positionner et réinterroger leur connaissance des principes de laïcité.

**R**equête alimentaire, port de signes ostensibles, demande de libre exercice du culte, les pratiques religieuses sortent de la sphère privée. La demande n'émane pas seulement des usagers, comme le montre l'affaire de la crèche Baby Loup. Pour Faïza Guélamine, sociologue (1), assistante sociale de formation, ces situations « mettent à l'épreuve les travailleurs sociaux ». « Quand, dans un foyer, des jeunes expriment le souhait de prendre leurs repas en décalé en période de ramadan ou que l'un d'eux réclame un éducateur juif parce qu'il est juif, les professionnels sont bousculés, la cohésion d'équipe peut s'en trouver fragilisée voire même la structure », remarque-t-elle.

## Question d'éthique

Pour la sociologue, la problématique n'est pas seulement conjoncturelle ou organisationnelle, mais s'apparente bien à une question d'éthique « car elle amène le professionnel à revenir sur le sens du travail social ». Face à la question religieuse qui surgit dans une relation – une jeune fille qui, du jour au lendemain, se présente voilée – le travailleur social « doit avoir pour principe de prendre la personne dans sa globalité, de ne pas en rester au fait religieux, s'il y a une demande liée au fait religieux, analyser ce qu'elle recouvre exactement », poursuit Faïza Guélamine. « Et là, on peut débloquer la situation et poursuivre le travail commun », rassure la sociologue. Ébranlé par des comportements qui font écho à des questionnements personnels, le professionnel a, justement, pour mission de se positionner comme un professionnel et non en tant qu'individu. Pour sortir de l'impasse, les travailleurs sociaux ont tout intérêt « à faire du respect de la laïcité un objet de travail, mettre la question au centre de discussions collectives », conseille Faïza Guélamine. Une approche qui permet à la fois d'harmoniser les pratiques et de ne pas rester seul avec ses doutes.

**Marine Quenin**, fondatrice de « Enquête », association de découverte de la laïcité et du fait religieux

## « Les animateurs et les enseignants ne s'autorisent pas à parler de laïcité »



© ENQUÊTE

« Nous intervenons, depuis 2004, dans des structures accueillant des enfants, qu'il s'agisse de centres sociaux ou d'écoles. Nous traitons des sujets de la laïcité et du fait religieux en nous servant de supports ludiques que nous avons conçus. Nous donnons des éléments pour comprendre le monde, mieux connaître les religions, réaliser qu'une personne ne se résume pas à sa religion. Selon mon expérience, les animateurs et les enseignants ne font pas eux-mêmes, ne s'y autorisent pas, car ils considèrent ces sujets comme complexes et sensibles. Ils ont différentes craintes : comment le public va-t-il réagir ? Et si ça dérape ? Etc. Le manque de formation sur ces questions les handicape. Autre blocage : nous refusons d'intervenir dans des structures qui aimeraient que nous parlions de laïcité mais sans aborder le fait religieux, ce qui nous semble impossible. Nous aimerions développer notre activité dans les écoles, l'accroissement du temps périscolaire sera peut-être une opportunité. »

## REPÈRES

### Guides

L'Observatoire de la laïcité (rattaché au Premier ministre) a récemment publié deux guides : « Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives » et « Laïcité et collectivités locales » dont l'objectif est d'aider les professionnels à faire face à des difficultés pratiques. Les guides détaillent des cas concrets et les réponses apportées par la loi. <http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite>

### Formation

Le ministère de la Fonction publique travaille à l'élaboration d'une formation, pour l'ensemble des agents, à l'application des principes de la laïcité. Actuellement, seuls les cadres A sont formés.

## Mauvais calcul

Le travailleur social pourrait aussi être tenté de banaliser ces manifestations ou de décider de les ignorer ne sachant pas comment y répondre. Un mauvais calcul selon Dounia Bouzar (2), anthropologue du fait religieux et membre de l'Observatoire de la laïcité. « Des éducateurs n'osent pas intervenir de peur qu'on les accuse de discrimination. Ils vont faire preuve de laxisme alors que des jeunes sont en danger, tentés par le radicalisme ». Faïza Guélamine se montre, elle, optimiste sur les facultés d'adaptation des travailleurs sociaux. « De par leur positionnement au plus près de publics très différents, qui leur confère une grande connaissance de l'Humain, ils ont l'expertise pour trouver des solutions et gérer cette nouvelle donne », estime-t-elle. ♦

(1) Faïza Guélamine est l'auteur de « Faits religieux et laïcité : le travail social à l'épreuve », ESF éditeur, octobre 2014. (2) Dounia Bouzar est spécialisée dans la gestion de la laïcité au sein des institutions et des entreprises. Elle est la cofondatrice du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI).